
COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le budget voté. Le conseil municipal s'est réuni au complet le 11 avril dernier, avec à l'ordre du jour, le vote des budgets primitifs et la revue des budgets administratifs 2021 avec vote ultérieur une fois les comptes de gestion approuvés par le service de gestion comptable de Saint-Affrique. Les budgets primitifs 2022 ont été approuvés à l'unanimité. La commune dispose de 2 budgets distincts, un pour le budget général et un autre pour la station d'épuration du village (budget assainissement).

Après avoir été présentés par le maire M. Jean-Philippe Sabathier et l'adjointe aux finances Mme Christel Cœurveillé, les **budgets primitifs (général et assainissement) 2022** ont été soumis au vote par le 1^e adjoint, M. Daniel Bec.

Pour le **budget général**, le budget de fonctionnement s'équilibre à 336.183 € en dépenses et en recettes. Pour la section d'investissement le budget s'équilibre à 1.157.499 € en dépenses et en recettes. Les principales opérations d'investissement en cours ou à venir sur 2022 sont : rénovation des anciens logements des instituteurs pour création de 3 logements en locatif, acquisition et aménagement de la maison seigneuriale en vue de créer un centre culturel, l'acquisition de parcelles aux abords du village pour futurs aménagements, études pour la salle polyvalente, aménagement du contournement du village (rocade), poursuite des travaux de rénovation et d'extension de l'éclairage public et le renouvellement des panneaux d'informations patrimoniaux ainsi que des totems d'informations touristiques avec le Parc des Grands Causses.

Les taux des taxes 2022 ont été votés, ils sont inchangés par rapport à 2021. Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 35.45 %. Le taux sur les propriétés non bâties est inchangé à 80.05 %.

Le montant **des subventions 2022 aux associations** sont également reconduites et ont été votées, pour un montant global de 4.265 €.

Le conseil a également délibéré pour l'acquisition de 3 parcelles de terrains de 3.416 m² situées en face le village de Combret pour un montant de 3.500 euros, ceci afin compléter les acquisitions faites l'an passé et établir une réserve foncière en vue de futurs projets communaux.

En questions diverses :

Un raccordement électrique a été commandé à ENEDIS pour alimenter le parking en bas du village en vue des animations estivales. Une caravane d'occasion a été achetée par la mairie et est en cours d'aménagement par l'équipe municipale. Cette caravane sera installée durant la saison estivale en bas du village au terrain de pétanque et sera mise à disposition des associations pour les festivités et animations. Elle permettra de stocker le matériel sur place et servira de buvette pour les soirées pétanques et autres animations.

L'annonce pour la reprise de la location gérance de l'auberge va être publiée sur le site « Le bon coin », pour une large diffusion et sera relayé sur le site internet et les réseaux sociaux.